



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 16.06.2026

Ouverture : 19:30

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Samuel Veuthey, Vice-Président Jimmy Evershed Arnauld Favre Gaël Mermoud Antoine Pedroni Sébastien Rhoner
Membre excusé	-
Citoyens présents	78 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par publication dans le e-BO et par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

La séance est filmée par Télésaxon qui est habilitée à enregistrer uniquement les interventions des membres du Conseil communal. Les citoyens ne seront pas filmés et les questions posées par l'Assemblée seront simplement retranscrites par écrit.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- des pensées émues pour les familles des victimes du drame de Crans-Montana du 1^{er} janvier 2026 et pour l'ensemble des acteurs engagés dans la gestion de cette crise ;
- les mutations intervenues au sein du personnel communal ou scolaire avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- l'engagement important de nos sapeurs-pompiers volontaires sur plusieurs sinistres d'envergure ;
- les mesures communales prises en matière de sécurité incendie à la suite de l'incendie survenu le 1^{er} janvier 2026 à Crans-Montana ;

- les mesures prises par le Conseil communal à la suite de la constatation de manquements aux exigences de sécurité incendie dans un immeuble d'habitation, comprenant l'évacuation des occupants, leur relogement provisoire par la Commune et l'engagement d'une procédure de régularisation auprès du propriétaire du bâtiment ;
- l'attribution de mérites sportifs et culturels à des habitants de Saxon qui se sont distingués à titre individuel ou collectif ;
- l'organisation de la Fête Nationale de l'Abricot prévue au Village les 3, 4 et 5 juillet 2026 alors que la St-Félix se tiendra cette année dans les jardins du Casino ;
- l'organisation ou l'accueil de diverses manifestations ou assemblées sur le territoire de la Commune.

Ordre du jour de la séance :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 9 décembre 2025
2. Lecture des comptes 2025
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes communaux 2025
5. Décharge aux organes responsables
6. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté à main levée à l'unanimité, moins 4 abstentions.

2. LECTURE DES COMPTES 2025

La parole est donnée à M. le Vice-Président Veuthey qui fait un tour d'horizon des comptes 2025. Il rappelle les nombreuses informations détaillées dans le fascicule des comptes 2025 publié sur l'application communale, sur le site Internet de la Commune et également disponible au bureau communal.

Il rapporte de manière générale sur :

- le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) appliqué depuis l'exercice 2022, au sens des dispositions de l'OGFCo,
- les indicateurs financiers,
- les comptes de fonctionnement qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 4'581'856.67,
- les investissements nets (Fr. 3'026'386.62),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine administratif (Fr. 2'675'082.52),
- le bouclage avec un excédent de revenus (Fr. 128'687.62) et une fortune au 31 décembre 2025 de Fr. 2'122'434.27,
- les éléments particuliers des comptes de fonctionnement qui ont touché l'exercice 2025, au moyen de comparaisons entre les comptes 2024 et/ou le budget 2025,

- les résultats des comptes à financements spéciaux impliquant un prélèvement et trois attributions aux fonds de réserve prévus à cet effet,
- quelques réalisations importantes au chapitre des investissements 2025, soit notamment :
 - l'acquisition d'espaces éducatifs mobiles,
 - les travaux d'aménagement du Parking Florescat,
 - la réfection de différents chemins communaux,
 - la construction d'une station de lavage (station phytosanitaire),
 - le renouvellement du réseau d'eau potable ou du réseau des eaux usées,
- quelques investissements prévus au budget 2025 et qui ont été reportés ou abandonnés,
- les crédits supplémentaires, listés dans l'annexe aux comptes 2025, dont les montants sont supérieurs à Fr. 50'0000.- et hors dépenses liées ;
- la situation du bilan au 31 décembre 2025 avec notamment la situation de la réserve de politique budgétaire.

Pour le surplus, le compte administratif peut être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'693'426.28	424'932.71
1.	Sécurité publique	2'936'024.30	1'187'963.68
2.	Enseignement et formation	6'877'609.56	642'845.84
3.	Culture, loisirs & culte	1'895'976.86	408'354.21
4.	Santé	2'239'489.54	418'189.30
5.	Prévoyance sociale	5'775'950.48	2'218'273.13
6.	Trafic	4'678'581.21	1'897'342.09
7.	Protection de l'environnement	4'331'729.22	3'985'126.37
8.	Économie publique	638'518.40	442'235.14
9.	Finance et impôts	5'323'785.63	25'894'516.63
	Excédent	128'687.62	
	TOTAL	37'519'779.10	37'519'779.10

La discussion est ouverte et aucune question n'est posée par l'Assemblée.

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Bastien Forré de la Fiduciaire BDO SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2025 et recommande à l'Assemblée de les approuver.

4. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2025

Les comptes 2025 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, sont approuvés à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions.

5. DECHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux 2025 ayant été acceptés, l'Assemblée donne décharge aux organes responsables à l'unanimité des membres présents, moins 4 abstentions.

6. DIVERS

Au moment d'ouvrir les divers, le Président passe la parole à M. le Vice-Président Veuthey qui donne quelques informations sur le dossier « Alpwater ».

Il présente brièvement l'évolution du dossier Alpwater depuis la dernière Assemblée primaire. Il rappelle qu'une convention a été signée entre les parties concernées fin 2025, permettant de garantir plusieurs intérêts publics importants, notamment la source des Croix, la consolidation du chauffage à distance et le règlement partiel des créances des entreprises intervenues sur le site.

Il indique que l'autorisation provisoire d'exploiter, délivrée en mars 2026, a été annulée en mai 2026, les conditions requises n'ayant pas été remplies. Il précise enfin qu'un des objectifs de la convention, relatif à la participation financière des propriétaires aux infrastructures publiques, n'est pas encore atteint et que le Conseil communal poursuit le suivi attentif du dossier.

M. le Président reprend la parole et rappelle qu'il est récusé dans ce dossier, étant donné qu'il fait l'objet d'une plainte pénale.

A l'issue de la présentation, le Président ouvre la discussion. Les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- savoir si le Conseil communal est disposé à réexaminer sa position concernant le permis d'exploiter provisoire devenu caduc et sur l'opportunité pour la Commune de Saxon de pouvoir accueillir une succursale de DHL ;
- connaître la situation du dossier de modification partielle du PAZ et faire le lien avec le permis d'exploiter provisoire qui a été délivré ;
- revenir sur un courrier adressé à l'Administration afin d'obtenir une copie du journal de police relatif aux interventions planifiées pour les contrôles à effectuer dans la cour d'école, relever qu'aucune réponse ne lui a été adressée dans le délai imparti et préciser qu'un courrier sera adressé au Préposé cantonal à la protection des données ;
- **Charly Farquet** : faire part d'un mécontentement important et récurrent concernant la gestion des places de parc au Centre des Sources ; à sa demande, son intervention écrite est jointe au présent procès-verbal en annexe ;
- faire part de plaintes et de préoccupations liées à la suroccupation de logements dans plusieurs immeubles de la Commune ainsi qu'à la présence de personnes munies de pièces d'identité européennes présumées falsifiées ;
- faire part d'un mécontentement similaire concernant la disponibilité des places de parc, y compris celles réservées aux personnes à mobilité réduite, au sein du Centre des sources et d'un ressenti partagé par plusieurs locataires du site ;
- relever que la Commune a pris certaines mesures afin d'informer la population sur l'entretien des haies mais demander si des mesures plus contraignantes sont prévues pour remédier aux situations non conformes à la réglementation en vigueur ;
- relever que la Commune a également une part de responsabilité, notamment en sa qualité de propriétaire, pour le trafic généré au Centre des sources et rappeler qu'un projet de parking provisoire était prévu sur la parcelle communale n° 4544 ;
- encourager la Commune à maintenir en bon état les murs en pierres sèches situés sur le site de la Tour de Saxon ;
- suggérer la création d'un parking public sur la parcelle n° 4603 ;

- savoir si les personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour de moins de 90 jours paient des taxes communales (taxe de séjour ou autres) et interroger le Conseil communal sur la présence de gardes-frontière sur notre territoire et sur l'éventuelle collaboration avec la Police intercommunale ;
- faire part de diverses remarques en lien avec les modalités d'utilisation de la Salle Florescat (indisponibilité des réfrigérateurs depuis plusieurs mois, meilleure planification des interventions sur le parking en lien avec les locations de la salle, renouvellement d'éléments de scène devenus vétustes, mise à disposition spontanée de l'armoire de sonorisation).

Il est pris acte de ces remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il souhaite à toutes et tous une belle soirée et a le plaisir d'offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée. Il clôt la séance à 21h30.

Le Président :

Christian Roth

Le Secrétaire

Loïc Blardone

ANNEXE – Intervention de M. Charly Farquet

À la demande expresse de M. Charly Farquet, son intervention est reproduite intégralement en annexe du présent procès-verbal. Le texte ci-après est repris sans modification.

*« Monsieur le secrétaire communal, n'écrivez pas mon intervention.
J'ai prévu une copie pour vous, à joindre au protocole de l'assemblée de ce soir.*

*Monsieur le président,
Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,*

*À l'heure où l'on nous parle de promotion économique,
À l'heure où l'on nous parle de forum économique,
À l'heure où l'on nous parle de rencontre d'entreprises,
À l'heure où, en été 2026, un grand groupe européen, de siège à La Haye en Hollande, va ouvrir une succursale à Saxon,*

je pose la question suivante :

SAVEZ-VOUS QUEL EST LE PLUS GROS EMPLOYEUR DE SAXON ?

*C'est le Centre des Sources,
C'est un véritable poumon économique !*

Voici quelques chiffres pour illustrer les caractéristiques des Sources :

- environ 300 postes de travail → tout le personnel est diplômé et porteur soit d'un CFC, soit d'une formation supérieure, soit d'une formation universitaire. Tous n'ont qu'un seul but dans leur activité : le service à la personne humaine ;*
- dans les appartements protégés, dans l'EMS et dans les studios, il n'y a pas moins de 150 personnes qui vivent à l'année au Centre des Sources ;*
- le restaurant et la cuisine préparent environ 800 repas par jour ;*
- les différents services sociaux de la commune sont sur place ;*
- différents petits commerces : coiffeuse, podologue, mobilier d'intérieur ;*
- une pharmacie ;*
- un centre de médecine générale ;*
- un centre de formation pour futurs généralistes ;*

et enfin une clinique chirurgicale où se pratiquent des milliers d'opérations chaque année.

Je vous informe maintenant sur l'identité du groupe européen qui ouvre une succursale au Centre des Sources : il s'agit d'Affidea, spécialistes en radiologie, qui mettra en service une IRM et un centre d'échographie.

Au début de mon intervention je disais : « Le Centre des Sources est un véritable poumon économique ! »

Un tel poumon fait un gros appel d'air et entraîne un mouvement circulatoire important, à savoir visites, consultations, accompagnement de personnes, etc... etc.

Le Centre des Sources n'est pas un simple îlot de quatre immeubles locatifs.

Maintenant, cela fait bientôt trois ans au moins que nous attirons l'attention des autorités communales sur le manque de places de stationnement au Centre des Sources.

En résumé :

- *3 ans de sourde oreille ;*
- *3 ans d'immobilisme ;*
- *3 ans d'inertie.*

Et voici que, face à ce problème récurrent, vous avez eu une brillante, lumineuse et stupide idée : verbaliser les gens qui viennent bénéficier des prestations du Centre des Sources et qui se parquent sur des territoires privés.

Ainsi, à coups de 40 balles, vous améliorez le budget communal !

Et le plus cocasse de cette histoire : même les agents « verbalisateurs » parquent leur véhicule personnel sur les territoires privés !

PROMOTION ÉCONOMIQUE, disais-je en début d'intervention :

- *ça ne vous gêne pas de savoir que Tertianum se voit annuler des contrats de location des salles de conférences, parce que les participants ne trouvent pas de place de parc ;*
- *ça ne vous gêne pas de savoir que des clients retirent leurs dossiers de la pharmacie ;*
- *ça ne vous gêne pas de voir des clients changer de salon de coiffure pour les mêmes raisons, etc... etc.*

Si c'est ça la promotion économique, quitte à passer pour un idiot, je pense que je n'ai rien compris à cette notion.

En tout cas et en conclusion, j'aimerais ajouter ceci :

d'autres communes se décarcassent pour faciliter l'installation de centres de santé.

Je cite quelques exemples : Sembrancher, Noble-Contrée, Conthey, Vétroz.

Ils se décarcassent afin que leur population puisse avoir accès à des soins de proximité.

À Saxon, je pense que vous n'avez rien compris !

Je vous remercie de votre attention.

Charly Farquet »